



La responsabilité sociale des entreprises : les résultats issus de la présidence du Conseil de l'Union Européenne par la France en 2008

Le Gouvernement français a tenu à ce que sa présidence de l'Union Européenne, de juillet à décembre 2008, impulse des dynamiques dans tous les secteurs où l'Union apparaissait susceptible de jouer un rôle utile dans la réponse aux défis internationaux majeurs qui s'affirmaient déjà et allaient prendre, à la fin du semestre, la dimension d'une crise économique et financière mondiale sans précédent.

Elle avait assigné **4 priorités à sa présidence : la lutte contre le changement climatique, la politique migratoire, la politique agricole commune et la politique européenne de sécurité et de défense.** Au-delà de ces quatre thèmes, la présidence française s'est attachée à proposer des initiatives touchant à l'amélioration de la gouvernance mondiale afin de répondre à la dimension systémique de la crise économique et financière : l'investissement dans le capital humain, la connaissance et l'innovation, la modernisation des marchés du travail et la définition de politiques de cohésion sociale actives, la promotion d'une croissance verte et d'un environnement favorable aux entreprises et à l'activité économique, enfin le renforcement de la compétitivité extérieure de l'Union via la promotion de ses normes et de ses valeurs.

Un **sujet transversal** s'est imposé à l'ensemble de ces thématiques : celui de l'articulation nécessaire entre les acteurs économiques et sociaux privés d'une part, les institutions publiques gouvernementales et intergouvernementales d'autre part. La question de la promotion de la responsabilité sociale des entreprises européennes (RSEE) a, dans ce cadre, constitué un élément important de la PFUE. Elle s'est traduite par l'organisation **d'une vingtaine de colloques, séminaires, conférences et fora** à travers lesquels la RSE s'est déclinée en six questions principales :

- 1. Comment faire de la RSE un outil stratégique favorisant l'innovation et la compétitivité des entreprises européennes ?**
- 2. Comment faire progresser l'Europe sociale à travers la RSE ?**
- 3. L'Europe peut-elle favoriser l'inclusion sociale ?**
- 4. Quels modes de collaboration entre entreprises et institutions publiques peuvent-ils améliorer la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ?**
- 5. Les entreprises s'envisagent-elles suffisamment comme actrices de la promotion des droits de l'Homme ?**
- 6. Comment promouvoir la RSE dans et par les entreprises européennes ?**

Le présent dossier résume l'essentiel des débats qui ont eu lieu à ces occasions, ainsi que les propositions et conclusions qu'ils ont dégagées. Une bonne partie d'entre eux a été initiée et organisée par des organisations non étatiques, démonstration de l'appropriation du thème par l'ensemble des « parties prenantes » de la RSE.

1. Comment faire de la RSE un outil stratégique favorisant l'innovation et la compétitivité des entreprises européennes ?

A. Colloque « Priorités européennes et propositions de l'industrie des services financiers » (organisé par la présidence française)

Le colloque sur les « Priorités européennes et propositions de l'industrie des services financiers » **organisé par EUROFI** les 11 et 12 septembre 2008 avait pour objectif de débattre des enjeux liés à une intégration plus poussée des services financiers et à leur supervision tant pour l'industrie financière que pour le consommateur. Ont été discutés aussi l'harmonisation de la régulation prudentielle des banques, le projet de directive relatif aux règles prudentielles en matière d'assurances « Solvabilité II », l'amélioration de la supervision des groupes transfrontaliers, la facilitation de l'activité des organismes de placement collectif, la mise en place d'instruments communs de paiements en Europe "SEPA" et le microcrédit.

Les ministres de l'économie et des finances des 27 pays de l'Union européenne, les gouverneurs de banques centrales, des responsables de la Commission européenne, de la Banque Centrale Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement ont insisté sur le **besoin de retrouver la confiance des consommateurs, de repenser le rôle et la fonction des pouvoirs de régulation et de contrôle, mais également la nécessité d'une plus grande transparence et d'un accès plus facile à l'information.**

La Ministre française de l'Economie et des Finances, Mme Christine Lagarde, a souhaité que l'Europe élabore un message commun articulé autour de trois notions : **croissance, confiance et convergence.** Elle a posé comme **priorité la transparence,** et a souligné la nécessité **d'enregistrer et de contrôler les agences de notation au niveau européen,** ainsi que de faire converger les règles de la surveillance, trop disparates.

B. Conférence « Les moyens de renforcer la contribution de la finance au développement durable et d'obtenir une meilleure prise en compte du long-terme par les marchés financiers » (organisée par la présidence française)

Une conférence a eu lieu le 24 novembre à l'Université Paris Dauphine sur « les moyens de renforcer la contribution de la finance au développement durable et d'obtenir une meilleure prise en compte du long-terme par les marchés financiers ». **Organisée par Paris EUROPLACE,** elle a réuni plus de participants et a été **clôturée par le Président de la Commission Européenne, M. Jose Barroso et le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy,** en présence de plusieurs ministres. Les organisateurs ont présenté **10 propositions pour le développement de la finance responsable et durable en Europe.**

Les premières sont axées sur la **promotion de la transparence et de l'investissement responsable**. Les associations professionnelles représentatives des émetteurs, investisseurs institutionnels et gérants d'actifs de la Place de Paris devraient inciter leurs membres à intégrer davantage les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leurs stratégies de placement et en rendre compte publiquement chaque année. Elles poursuivront également, leur soutien à la recherche universitaire dans le domaine de la finance durable. Le **développement de l'information extra-financière des entreprises et du dialogue entre émetteurs et investisseurs** est apparu également primordial. En ce sens, il est recommandé de mettre en place au plan européen **une plateforme « partagée » de rapportage régulier en matière de responsabilité sociale des entreprises**, avec des indicateurs adaptés à chaque secteur d'activité définis au niveau européen. Un troisième objectif est celui de **favoriser la finance de long terme**. Soutenir les développements de l'épargne longue, approfondir la réflexion sur les normes comptables et mieux comprendre le long terme dans la rémunération des acteurs sont les enjeux majeurs de la promotion d'une finance durable.

Le deuxième axe des propositions est orienté sur la **microfinance**. Les acteurs de la finance solidaire, du micro-crédit et de l'épargne de proximité ont rappelé la nécessité de **développer des outils et des techniques au service de l'insertion sociale**, à travers la promotion et le développement de fonds de microfinance en Europe ou encore le soutien apporté aux initiatives européennes existantes ou en cours de lancement pour un **développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi**. Le micro-crédit peut jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'inclusion sociale, conformément à l'accent porté aujourd'hui à la « flexicurité ».

Enfin, cette conférence a été l'occasion de relever de manière concrète **les défis de l'environnement**. Les acteurs de la finance carbone, de la lutte contre le changement climatique et les représentants des éco-filières au plan européen proposent de prendre rapidement au niveau européen un engagement politique fort en faveur de la poursuite des mécanismes de projets du protocole de Kyoto au-delà de 2012. Ils s'engagent en faveur de la promotion à l'échelle européenne des projets domestiques CO2 incitatifs aux économies et incitent à étudier plus profondément des mécanismes de marché qui permettent de financer les technologies et projets de production d'énergies renouvelables.

2. Comment faire progresser l'Europe sociale à travers la RSE ?

A. « 2^{ème} Sommet de l'Égalité » (organisé par la présidence française)

En collaboration avec la Commission européenne la PFUE a été organisé le 2^{ème} Sommet de l'égalité, les 29 et 30 septembre 2008. Cette rencontre a rassemblé plus de 400 participants provenant des Etats membres et des pays participant au programme PROGRESS¹ : représentants des autorités nationales, responsables des organismes indépendants d'égalité, élus nationaux et européens, présidents d'organisations non gouvernementales nationales et européennes, organisations syndicales et patronales et entreprises. M. Xavier Bertrand, Ministre français du travail, des relations sociales et de la

¹ Programme PROGRESS est un programme européen en faveur de l'emploi et de la solidarité sociale. Il a été lancé pour soutenir financièrement la mise en oeuvre des objectifs de l'Union européenne sur les questions liées à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, tels qu'ils apparaissent dans l'Agenda social. Il contribue également à l'application de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

solidarité l'animait en sa qualité de président du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (Conseil EPSCO), aux côtés de M. Vladimir Spidla, Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances.

Faisant suite à l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous organisée en 2007 qui avait donné un élan à la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité, ce Sommet a débattu des principaux sujets inclus dans le volet « non discrimination » de l'Agenda social renouvelé qui affirme que **l'Union européenne dispose de capacités de levier considérables pour faire progresser la lutte contre les discriminations** dans les Etats membres.

M. Xavier Bertrand et M. Vladimir Spidla ont encouragé l'adoption de la proposition de directive du 2 juillet 2008 visant à améliorer la **protection juridique des personnes victimes de discrimination** en raison de leur âge, de leur religion, de leur handicap ou de leur orientation sexuelle en dehors du monde du travail. Cette nouvelle étape sera un signe fort de l'engagement de l'Union européenne en faveur de la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Ils ont insisté sur la capacité des acteurs européens et nationaux, associations, organismes d'égalité, acteurs locaux, partenaires sociaux et médias à faire connaître les droits et les devoirs en matière de lutte contre les discriminations et à changer les mentalités, et donc à assurer l'application effective du principe d'égalité de traitement dans la vie quotidienne des citoyens européens.

La présidence française a mis en évidence la nécessité de mettre en place des outils concrets et des politiques d'accompagnement de la législation actuelle au niveau européen, d'intégrer les questions d'égalité dans les politiques publiques, mais également de rechercher les moyens de lutter contre les discriminations multiples. L'adoption de **chartes volontaires** signées par les entreprises ou les collectivités locales et l'instauration de **labels** sont des moyens importants pour lutter contre les discriminations dans le monde du travail et ils ont leur place dans les politiques de responsabilité sociale de ces organisations. **Le succès enregistré en France, en Allemagne et en Belgique par la Charte de la diversité**, lancée à l'initiative des entreprises atteste de l'importance de l'engagement de ces dernières. **M. Xavier Bertrand et M. Vladimir Spidla ont invité les entreprises européennes et leurs représentants à l'élaboration d'une Charte européenne de la diversité.** Un groupe européen d'experts gouvernementaux sera l'enclave privilégiée d'échanges de bonnes pratiques et de dialogue sur les moyens non législatifs de combattre les discriminations. La présidence française a enfin suggéré que ces travaux nourrissent les débats du prochain Sommet de l'égalité qui aura lieu sous présidence suédoise en novembre 2009.

B. Conférence « Lutte contre les pratiques illicites d'emploi » (organisée par la présidence française)

M. Jean-Denis Combrexelle, Directeur général français du travail, a ouvert, le 13 octobre à Marseille, la Conférence de lutte contre les pratiques illicites d'emploi, en présence du Vice-ministre du travail et des affaires sociales tchèque, Marian Hosek et de l'Inspecteur général du travail polonais, Tadeusz Jan Zajac. Cette conférence s'inscrivait dans le **prolongement de la Résolution du Conseil européen du 20 octobre 2003 relative à la transformation du travail non déclaré en emploi régulier** et des propositions issues de la Communication du 24 octobre 200 de la Commission relative à l'intensification de la lutte contre le travail non déclaré au sein de l'Union européenne. Elle visait à **promouvoir et à approfondir la coopération européenne** pour adapter les moyens du contrôle à la mobilité

géographique des travailleurs et au caractère transnational des relations d'emploi et faire converger des actions conduites par les Etats membres dans le domaine de l'emploi.

Il a été constaté que l'essor des prestations de services transnationales et de la mobilité des travailleurs, dans des conditions de saine concurrence et de respect du droit, appelle une adaptation du dispositif de contrôle des conditions d'emploi des travailleurs et des entreprises concernées et de préventions des pratiques frauduleuses. Il convient de favoriser et de rechercher tous les moyens tendant à la **mise en place par tous les Etats membres de systèmes performants d'information et de communication**, nécessaires à la vérification de la légalité des conditions d'emploi et de l'affiliation aux régimes sociaux des travailleurs concernés, dans des conditions qui en assurent la rapidité, la fiabilité, la compréhension, la pertinence, la sécurité et la conformité aux règles de protection des données personnelles. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une **collaboration étroite avec les entreprises** et leurs organisations représentatives, ainsi que les organisations syndicales.

C. Conférence « Flexicurité » (organisée par la présidence française)

Lors de la **conférence européenne « Flexicurité »** organisée avec la Commission européenne les 13 et 14 novembre 2008, représentants des gouvernements, des administrations, des partenaires sociaux, des milieux professionnels, des collectivités territoriales et des milieux académiques (chercheurs, universitaires), ainsi que d'organisations intergouvernementales (OCDE, BIT) ont débattu sur les enjeux et les perspectives de la formation tout au long de la vie, un élément au cœur des principes de « flexicurité » adoptés par le Conseil européen en décembre 2007.

Les disparités d'accès des adultes à la formation sont fortes en Europe, les formations étant souvent inadaptées. Il importe de rendre plus effective la formation professionnelle dans la sécurisation des parcours grâce à des politiques publiques adaptées. Une série de mesures spécifiques a été proposée, notamment rattraper les manques de la formation initiale pour tous les non-diplômés ou encore cibler davantage ceux qui ont réellement besoin de formation et leur offrir une assistance en la matière. Plus généralement, il s'agit de mettre en œuvre les éléments définis dans la « Stratégie de Lisbonne ».

Associer davantage de partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publique adéquate est la clef de la réussite d'une telle initiative. Le représentant de la Confédération européenne des syndicats a en particulier insisté sur le fait que **la réponse ne doit pas seulement venir des partenaires économiques traditionnels, mais également d'acteurs tels que les ONG**. Car le succès des politiques publiques en matière de formation professionnelle et sécurisation des parcours exige l'accès à l'information, la compréhension et la participation de tous.

D. « Séminaire sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » (organisé par la présidence française)

Après avoir organisé une conférence interministérielle sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes à Lille les 13 et 14 novembre 2008, M. Xavier BERTRAND et Mme Valérie LÉTARD, Secrétaire d'Etat à la solidarité, ont invité plusieurs ministres européens, Mme Džamila Stehlikova, Ministre tchèque en charge des droits de l'Homme et des Minorités ethniques, Mme Nyamko SABUNI, Ministre suédoise en charge de

l'Intégration et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et le Commissaire européen M. Vladimir Spidla à un séminaire ouvert à la société civile pour approfondir le sujet.

Rappelant que **la politique européenne d'égalité entre les femmes et les hommes est une traduction concrète du modèle social européen**, M. Xavier Bertrand et Mme Valérie Letard ont insisté sur deux enjeux principaux : **l'égalité salariale et la promotion des bonnes pratiques des entreprises engagées en faveur de l'égalité professionnelle**. En accord avec le Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, M. Vladimir Spidla, la présidence française a proposé aux ministres présents de fixer des objectifs communs de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en Europe, de définir les moyens d'atteindre ces objectifs et de rendre publics chaque année les résultats obtenus.

La présidence française a souligné l'importance de la responsabilité sociale des entreprises en la matière. Les initiatives telles que les labels, prix ou programmes permettant de valoriser les bonnes pratiques des entreprises en matière d'égalité professionnelle ont montré leur fort pouvoir émulateur. Les participants ont appelé à la création d'ici 2010 d'un **réseau européen des entreprises les plus en pointe en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes** pour partager leurs expériences. Les présidences française, tchèque et suédoise se sont engagées à poursuivre la collaboration sur le sujet au cours des 18 mois suivants, autour d'un programme de travail commun. Une déclaration commune a été publiée qui témoigne de la convergence des vues.

3. L'Europe peut-elle favoriser l'inclusion sociale ?

A. «7^{ème} Table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale» (organisée par la présidence française)

La 7^{ème} table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale s'est tenue à Marseille les 15 et 16 octobre 2008, présidée par M. Martin Hirsch, Haut-Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté. Elle avait pour objectif d'associer l'ensemble des acteurs à **l'élaboration de propositions concrètes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion**. Plus de 300 acteurs européens étaient présent : Etats, collectivités territoriales, partenaires sociaux, entreprises, associations et personnes en situation de pauvreté.

Les travaux se sont articulés autour de la Recommandation de la Commission Européenne visant à la définition d'une « stratégie d'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail » du 3 octobre 2008. Ce projet de stratégie reposait sur trois piliers complémentaires et indissociables : la garantie d'un revenu minimum suffisant, des politiques favorisant l'insertion sur le marché du travail et des services sociaux de qualité et accessibles.

Ces travaux ont permis d'aboutir, lors du Conseil EPSCO des 15 et 16 décembre 2008, à **l'adoption de la « Stratégie d'inclusion active définie au niveau communautaire »**, ensemble de principes communs d'inclusion active assis sur un socle de valeurs partagées pour une Europe solidaire, dans le respect du principe de subsidiarité. Si les Etats membres ont la responsabilité première de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Union européenne contribue au renforcement mutuel des stratégies nationales. Une traduction

concrète devrait être la prise en considération des aspects sociaux dans les marchés publics dans le cadre de l'Agenda social renouvelé.

B. Colloque sur le « Développement des clauses sociales dans la commande publique » (organisé par la présidence française)

Dans la continuité de la 7e table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale, la Direction des affaires juridiques des ministères de l'Economie et du Budget a organisé le 17 octobre à Paris un colloque européen sur le développement des clauses sociales dans la commande publique. M. Martin Hirsch a ouvert une manifestation dont l'objectif était de **réaliser un état des lieux de l'inclusion active** – insertion des chômeurs, des handicapés ou mise en œuvre d'une politique de non discrimination - **dans la commande publique européenne**. Il a souligné que ce sont davantage les personnes vulnérables dans leur ensemble que des groupes ciblés de population qui doivent être prises en compte en tant qu'éléments clés dans le développement des considérations sociales dans les marchés publics.

C. Conférence « Nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation » (organisée par la présidence française)

La présidence française de l'Union européenne a organisé une conférence dédiée aux « Nouvelles questions sociales dans l'Europe en mutation » le 12 novembre 2008 à Paris. Celle-ci a réuni plus de 200 experts et décideurs politiques européens dans le domaine du travail et de la protection sociale. Ont notamment participé M. Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Mme Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la famille et M. Xavier Prats Monne représentant le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances. Cette conférence faisait suite au Forum sur l'Agenda social renouvelé, mis en place par la Commission européenne en mai 2008, à la communication de la Commission européenne sur la rénovation de l'Agenda social du 2 juillet 2008 et à la réunion informelle des ministres du travail organisée à Chantilly les 10 et 11 juillet 2008.

L'accent a été mis sur la nécessité de politiques d'inclusion active assurant à la fois des revenus adéquats, des politiques actives du marché du travail et l'accès à des services de qualité, ainsi que sur le besoin de renforcer la capacité des travailleurs et des citoyens à anticiper et à s'adapter aux changements. **Elever le niveau de compétences des travailleurs, leur offrir un accès effectif à la formation professionnelle, faciliter la mobilité au-delà des frontières tout en respectant les droits sociaux fondamentaux et le droit communautaire** sont les moyens de mettre en œuvre cette Europe sociale. Le **rôle clé de la solidarité entre les générations** a aussi été souligné, notamment concernant les jeunes arrivant sur le marché du travail : favoriser de plus hauts taux d'emploi et concilier la vie professionnelle et la vie familiale sont des impératifs. La réflexion sur les politiques et instruments disponibles pour lutter contre la pauvreté doit ainsi renforcer l'Europe sociale.

D. « Rencontre sur les expérimentations sociales en Europe » (organisée par la présidence française)

La présidence française de l'Union européenne a organisé les 21 et 22 novembre à Grenoble, avec le soutien de la Commission européenne, une rencontre sur les expérimentations sociales en Europe. Cet événement a réuni des représentants de la Commission européenne, d'entreprises et d'organisations de la société civile. Il a permis de mettre en évidence l'importance de l'expérimentation sociale, une **méthode de**

rationalisation de l'innovation, en faveur d'une Europe sociale renforcée. Selon les termes employés par le Commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Égalité des Chances, « l'expérimentation mise au service de l'innovation sociale peut nous aider à développer des politiques publiques plus efficaces ».

Quatre idées clefs ont été posées : **le besoin d'une coopération renforcée pour promouvoir l'expérimentation sociale, l'amorce d'un réseau d'excellence sur l'expérimentation sociale, un appel à projets communautaires pour encourager les expérimentations transnationales, et un programme de travail soutenu pour préparer l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010.** Une implication plus forte des institutions communautaires et des États membres, des collectivités régionales et locales est apparue nécessaire pour favoriser des coopérations transnationales renforcées en matière d'insertion vers l'emploi, de formation, et de réduction de la pauvreté laborieuse.

E. « Journée des rencontres européennes de l'inclusion sociale » (parrainée par la présidence française)

Dans le prolongement de cette rencontre a eu lieu le 5 décembre la « Journée des rencontres européennes de l'inclusion sociale » à Paris. La **Fondation Agir contre l'Exclusion**, organisatrice de cet événement, a réuni les principaux acteurs économiques européens pour qu'ils partagent leurs expériences dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise. Plusieurs objectifs spécifiques ont été fixés : combattre l'exclusion sous toutes ses formes en particulier dans les zones urbaines sensibles, **renforcer la dynamique des entreprises sur le champ sociétal, modifier l'image des entreprises qui mènent une politique en faveur de l'inclusion sociale**, et favoriser l'échange de bonnes pratiques dans le domaine sociale entre entreprises provenant de divers pays.

4. Quels modes de collaboration entre entreprises et institutions publiques peuvent améliorer la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ?

A. « Conférence sur le développement durable » (organisée par la présidence française)

Eurocities² a organisé une conférence sur le développement durable le 22 octobre à Lyon réunissant les maires et élus d'un grand nombre des métropoles européennes en présence de M. Fillon, Premier ministre français, de M. Borloo, Ministre français en charge de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire, de M. Stavros Dimas, Commissaire européen en charge de l'environnement et d'Antonio Tajani, Commissaire européen en charge des transports.

Les thèmes du changement climatique et de l'efficacité énergétique ont été au centre des discussions. La nécessité d'adopter une démarche intégrée et d'assurer le suivi du Livre vert sur les transports urbains a été affirmée. La **Déclaration EUROCITIES des maires contre le**

² EUROCITIES, réseau fondé en 1986, regroupe plus de 130 grandes métropoles de 30 pays européens. Il propose à ses membres une plateforme de travail pour échanger les idées et expériences, identifier les problèmes rencontrés, développer des solutions innovantes et monter des événements et des projets communs.

changement climatique a été présentée à cette occasion. Celle-ci fait référence à la **nécessité d'impliquer tous les acteurs relevant de leur territoire dans les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique**. Mobiliser les acteurs économiques y est qualifié de mesure « essentielle » devant être activement engagée.

B. Conférence « La filière forêt bois européenne : les bio-réponses aux nouveaux enjeux climatiques et énergétiques » (organisée par la présidence française)

La conférence scientifique organisée à Nancy du 6 au 8 novembre 2008 sur le thème « **La filière forêt bois européenne : les bio-réponses aux nouveaux enjeux climatiques et énergétiques** » a été introduite par M. Michel Barnier, Ministre français de l'agriculture et de la pêche. La réflexion s'inscrivait dans la perspective de la lutte contre le réchauffement climatique. La forêt joue directement et indirectement un rôle déterminant dans la lutte contre l'effet de serre. Elle constitue aussi une source d'énergie renouvelable encore insuffisamment exploitée. Des exposés ont présenté des travaux sur la fixation du carbone en forêt et son stockage dans les produits en bois, ainsi que sur les usages énergétiques du bois. Les experts ont insisté sur l'effet cascade de la filière : le bois sur pied capte le carbone pendant un cycle long, puis les produits du bois servent de réservoir et, en fin de vie, peuvent être transformés en énergie. La priorité est de **structurer une gestion durable des forêts**. Les professionnels de la filière bois ont donc, avec les pouvoirs publics, un rôle essentiel.

Les échanges avaient pour ambition d'apporter **une assistance aux prochaines négociations sur l'accord destiné à prendre le relais du Protocole de Kyoto après 2012** afin de déterminer le rôle de la forêt et du bois dans l'atténuation des changements climatiques.

C. Conférence « Mobiliser les acteurs économiques et les marchés » (parrainée par la présidence française)

La conférence des 27 et 28 novembre 2008 « Mobiliser les acteurs économiques et les marchés » organisée à Paris par European Partners for the Environment a insisté sur le **besoin de convergence et de coordination des efforts pour atteindre les objectifs de l'Union européenne, fixés à l'horizon 2020, en matière de développement durable et de changement climatique**. La mobilisation des synergies à travers des approches volontaires et sectorielles dites « bottom up » dans la chaîne de valeurs a été au cœur des réflexions. De telles initiatives permettraient de satisfaire les exigences de la stratégie de développement durable de l'UE, les politiques de l'Union en matière de changement climatique, la consommation et la production durable et l'efficacité des ressources mises en place à travers l'approche dite « top down ».

Quatre acteurs ont un **effet de levier potentiel sur les marchés**: les **autorités publiques, les entreprises, les investisseurs et la société civile**. Ils agissent tous comme des investisseurs, acheteurs, sont à l'origine de standards ou jouent le rôle d'instance de régulation et de contrôle de la performance de l'entreprise. **L'échange de bonnes pratiques et les initiatives conjointes de progrès** devraient permettre d'**accélérer la transition vers une économie efficace des ressources** et une société de développement plus équitable.

La crise financière et économique profonde, le changement climatique, les problèmes de sécurité énergétique, de sécurité des matières premières et de la biodiversité sont autant

d'éléments révélateurs d'un « **four big crunch** », c'est-à-dire d'une extrême urgence. **Des formes d'innovation en terme de partenariats** sont à explorer: les partenariats publics-privés le long de la chaîne de valeurs en matière d'investissement, d'achat, de normalisation et d'évaluation des performances, la création d'effet d'échelle, des nouveaux modes de gouvernance pour le secteur financier.

Les participants se sont interrogés sur l'opportunité, à l'horizon 2010, d'un « **Grenelle de l'Environnement Européen** ». Celui-ci permettrait de **coordonner les plans de relance** de l'UE et de ses Etats membres, de **faire converger les stratégies de Lisbonne et de Göteborg** et d'**associer les initiatives « top down » et « bottom up »** pour aboutir aux objectifs 2020. Ce Grenelle pourrait prendre la forme d'une **troisième convention européenne « UE objectifs 2020-2050 »**, qui pourrait être adoptée en 2010 suite à une déclaration commune des Gouvernements de l'Union Européenne et pourrait associer les observateurs des pays BRICS avec l'objectif de produire des effets sur les accords de coopération tels que UE-Mercosur, ASEAN, Cotonou.

5. Les entreprises s'envisagent-elles suffisamment comme actrices de la promotion des droits de l'Homme ?

A. 3^{ème} Forum mondial des droits de l'Homme (événement satellite intégré tardivement à la présidence française)

Inauguré par la Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et aux droits de l'Homme, Mme Rama Yade et le directeur de l'Agence européenne des droits fondamentaux, Morten Kjaerum, le troisième Forum mondial des droits de l'Homme a eu lieu du 30 juin au 3 juillet 2008 à Nantes. Il a réuni quelque 2500 participants de plus de 100 nationalités différentes. La seconde journée avait pour thème « Quelle Europe pour les droits de l'Homme ? Quels droits de l'Homme pour l'Europe ? ». Evènement visant à favoriser le dialogue et l'échange de bonnes pratiques, ce Forum a aussi débattu des conditions de mise en œuvre des droits de l'Homme dans un contexte de globalisation internationale. Dans ce cadre, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme avait organisé avec la Confédération Internationale des Syndicats, et le collectif Entreprises pour les droits de l'Homme (groupement de 8 entreprises s'intéressant à la promotion de la Charte de droits de l'Homme au sein de leurs sociétés) un débat sur la responsabilité des entreprises en matière des droits de l'Homme, s'interrogeant sur les éventuelles voies de régulation et de recours susceptibles de la renforcer.

Quelques pistes de progrès ont été identifiées : la promotion et le développement d'un approvisionnement éthique, la prise en compte du coût d'acquisition globale, le développement de partenariats économiques avec les fournisseurs, la coopération avec les acteurs locaux. **La négociation des accords commerciaux de l'Union européenne est apparue une occasion propice à la définition de règles ; l'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer l'articulation entre les textes nationaux, régionaux et internationaux et sur le besoin d'assurer l'exemplarité des politiques publiques.** Plusieurs recommandations ont été formulées, notamment d'organiser un recueil plus aisé des plaintes des victimes de violations des droits de l'Homme et d'assurer un contrôle transparent indépendant et crédible des engagements de RSE des entreprises.

B. Séminaire « Entreprises et Droits de l'Homme : Défis globaux contemporains » (événement satellite intégré tardivement à la présidence française)

Les 4 et 5 décembre 2008 s'est tenu à Paris, à l'initiative du groupe d'entreprises « **Business Leaders Initiative on Human Rights (BLIHR)**, un séminaire international « Entreprises et Droits de l'Homme : Défis globaux contemporains » à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Présidés par Mme Mary Robinson, ancienne Présidente de la République d'Irlande et ancienne Haute Commissaire aux droits de l'Homme, les débats réunissaient représentants d'entreprises, d'ONG, de syndicats et universitaires. Ils ont mis en évidence plusieurs angles d'approche clés permettant aux entreprises de mieux répondre aux préoccupations relatives à la protection des droits de l'Homme : l'intégration de celles-ci dans la stratégie des entreprises ; le dialogue continu avec les gouvernements, syndicats et ONG ; une implication dans les partenariats publics-privés ; l'adoption d'un standards clairs et précis ; et le **renforcement des normes internationales**. Un accent particulier a été mis sur le besoin de faciliter l'accès au recours, outil essentiel à la mise en œuvre effective de la protection des droits de l'Homme dans les stratégies des entreprises.

Si la responsabilité première de la protection des droits de l'Homme a été réaffirmée comme relevant des autorités gouvernementales, les participants ont reconnu l'importance considérable de la contribution des entreprises à cet objectif. Elles peuvent jouer un **rôle d'influence déterminant sur les politiques publiques des pays en voie de développement, et ont une responsabilité particulière dans les zones à faible gouvernance**. Il convient d'encourager la réalisation d'études d'impact systématiques, la transparence et l'adoption d'indicateurs clairs et mesurables. L'Union Européenne peut jouer un rôle important en cette matière à travers plusieurs de ses politiques, en particulier de coopération au développement.

Des ateliers ont abordé de manière plus spécifique les défis relatifs au droit à l'eau et au droit à l'alimentation, au droit à la santé ou encore au droit à un travail décent. Ces travaux ont permis d'identifier de bonnes pratiques et les difficultés qui se dressent sur le chemin d'une protection effective des droits de l'Homme par les entreprises. Ils se sont aussi penchés sur les propositions du Représentant spécial des Nations Unies pour la question des entreprises et des droits de l'Homme, M. John Ruggie, dont le rapport venait d'être présenté au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, en juin 2008.

6. Comment promouvoir la RSE dans et par les entreprises européennes ?

A. Conférence « Le partenariat et la transparence au cœur de la responsabilité Sociale des Entreprises européennes » (parrainée par la présidence française)

Le **30 octobre** à Paris, le Comité économique et social européen, la Commission européenne et le Conseil Economique social et environnemental français ont organisé **une conférence européenne sur la responsabilité sociale de l'entreprise, « Le partenariat et la transparence au cœur de la responsabilité Sociale des Entreprises européennes »**. Cette conférence avait pour ambition de répondre à la question suivante : l'Europe, compte tenu des

initiatives mondiales qui se développent, a-t-elle un rôle prépondérant à jouer ? Si oui, selon quelles modalités ?

M. Xavier Bertrand, Ministre français du travail, des relations sociales et de la solidarité a rappelé que, forte de sa tradition de dialogue et de son expérience en matière de transparence, l'Union européenne a pour ambition d'être **un pôle d'excellence** en matière de responsabilité sociale de l'entreprise. La responsabilité sociale de l'entreprise est devenue l'un des ressorts du développement européen. C'est une composante de la stratégie de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi et de son agenda social renouvelé le 2 juillet 2008. La responsabilité sociale de l'entreprise s'inscrit dans une logique d'équilibre entre le progrès économique, social et environnemental permettant de relancer l'Europe sociale.

Les participants, dirigeants d'entreprises, partenaires sociaux, ONG, représentants des Etats membres, des institutions européennes et d'organisations internationales, ont mis l'accent sur le **partenariat** et la **transparence** comme des facteurs déterminants d'une valeur ajoutée européenne en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, à travers **une production et une consommation responsables**. La transparence et la fiabilité de l'information sur les actions que les entreprises présentent comme responsables ont été identifiées comme objets de fortes attentes. La multiplication des codes de bonne conduite, engagements collectifs et communications sur les bonnes pratiques suscite à la fois intérêt et scepticisme tant que les dispositifs d'évaluation et de mesure de la performance demeurent rares et faibles.

Le Ministre français du travail, des relations sociales et de la solidarité a **souhaité que l'Union Européenne travaille à l'élaboration d'un cadre partagé pour le rapportage extra-financier**, c'est à dire social et environnemental, fondé sur un référentiel permettant de faire des comparaisons. Il a **appelé à la reprise d'un dialogue multiacteurs** associant toutes les parties prenantes des entreprises et **proposé la création d'un portail Internet** dédié à la diffusion des meilleurs pratiques. Il a enfin souligné l'intérêt **d'associer les petites et moyennes entreprises aux démarches**.

B. Conférence « Accords transnationaux d'entreprise : Dialogue, droits, anticipation des restructurations, acteurs » (organisée par la présidence française)

La conférence « **Accords transnationaux d'entreprise : Dialogue, droits, anticipation des restructurations, acteurs** » du 14 novembre 2008, organisée par la Confédération Européenne des Syndicats à Lyon, visait à réfléchir aux méthodes permettant d'intégrer davantage le dialogue social dans la gouvernance de la responsabilité sociale des entreprises. M. Gilles de Robien, délégué du gouvernement français au conseil d'administration du BIT et Ambassadeur chargé de la promotion de la cohésion sociale, représentait le gouvernement français.

Il a été rappelé que les syndicats ne peuvent signer des conventions collectives avec des entreprises que dans le pays dans lequel ils sont autorisés et implantés. Les employés des entreprises se situant dans les pays où le syndicalisme est interdit ou peu réglementé se trouvent souvent sans protection. L'une des réponses à cette difficulté est le développement des Accords transnationaux d'entreprise (ATE), cadre du dialogue entre entreprises multinationales européennes et syndicats européens pouvant exercer des effets dans les pays

tiers. Ces accords **renforcent le dialogue social en Europe et au delà, dans les pays tiers, à travers les filiales et sous-traitants.**

En juillet 2008, 147 textes transnationaux avaient été signés dans 89 entreprises employant environ 7.5 millions de salariés. 84 % de ces entreprises possédaient en 2007 leur siège dans l'espace économique européen. **La protection des droits fondamentaux et le développement de la responsabilité sociale des entreprises sont davantage aujourd'hui au cœur des préoccupations de ces accords. Par leur biais un contenu normatif est souvent donné aux engagements non contraignants des entreprises, tels que les chartes, codes de conduites ou les labels.**

Fait notable, plus de deux tiers de ces accords concernent aussi l'anticipation et l'accompagnement des restructurations, ce qui, en situation de crise internationale présente une possibilité intéressante pour le dialogue social.

Les participants ont recommandé **d'identifier les meilleures pratiques à partir desquelles** pourrait être **construit un cadre juridique au niveau européen.** Car quatre difficultés ont été mis en évidence : l'absence de règle de représentation fondée sur la proportionnalité au regard des effectifs dans les comités d'entreprises européens comme dans les fédérations syndicales européennes ; la place inconfortable des partenaires sociaux nationaux dans ces accords ; le statut juridique de ces ATE qui varie actuellement entre simple déclaration de principe et accord contraignant, seuls ceux portant la signature des syndicats nationaux emportent des effets juridiques ; enfin, le flou sur les mécanismes de résolution des litiges.

La présidence française de l'Union Européenne a déclaré sa détermination, aux côtés de la Commission européenne, à **réfléchir à des modes de résolution des litiges** intervenant dans le cadre de ces accords. Elle a encouragé les partenaires sociaux européens, la Confédération européenne des syndicats et Business Europe à continuer de travailler sur ces questions. L'instauration d'un cadre réglementaire européen spécifique apporterait en effet une plus grande sécurité juridique et favoriserait le développement de tels accords.

C. Colloque « Entreprendre pour le développement » (organisé par la présidence française)

Le colloque « Entreprendre pour le développement » organisé le 9 décembre à Paris par **l'Agence française de développement** avec le soutien de **l'IMS Entreprendre pour la Cité** a souhaité mettre en évidence les nouveaux partenariats créés par les entreprises européennes dans les pays en voie de développement sur le **modèle du « social business » ou encore du « bottom of the pyramid ».**

Le rôle des acteurs privés apparaît déterminant pour accomplir les « Objectifs du Millénaire » et notamment pour atteindre celui de diminuer par deux la pauvreté d'ici 2015. Leviers considérables pour apporter des réponses efficaces aux besoins des populations les plus pauvres, **les entreprises peuvent contribuer au développement plus équitable et durable des pays du Sud.** Il est dans leur intérêt même de développer de tels business modèles qui leur permettent de se développer dans ces pays sur le long terme.

Les exemples de la firme Danone qui propose au Bangladesh, en partenariat avec la Graamen Bank, un yaourt à bas prix enrichi en nutriments tout en oeuvrant pour le

développement local, et de GDF-SUEZ qui, au Maroc, électrifie les bidonvilles du Grand-Casablanca ont, parmi d'autres, illustré cette forme d'engagement de RSE.

Ce colloque a permis **d'identifier des pistes de partenariats associant le secteur associatif et pouvant s'étendre à des acteurs publics** afin d'amplifier le mouvement. La question des modalités de soutien de l'Union Européenne à ces initiatives a été posée, en particulier de leur articulation avec les politiques plus classiques d'aide publique au développement.

D. « 1ers Etats Généraux de la Responsabilité Sociétale » (événement satellite intégré tardivement à la présidence française)

Le 2 octobre 2008 se sont tenus au Conseil Economique, Social et Environnemental les 1ers Etats généraux de la Responsabilité sociétale. Ils ont rassemblé 600 personnes, dont un certain nombre de représentants d'agences de normalisation de plusieurs pays européens.

La Commission AFNOR "Développement durable - Responsabilité sociétale", présidée par M. Didier Gauthier, était à l'initiative de cette rencontre placée sous la présidence d'honneur de M. Jacques Dermagne, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental. L'objectif était d'ouvrir un débat public en Europe sur le projet de lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale : ISO 26 000. M. Michel Doucin, Ambassadeur français chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises a ouvert la manifestation en soulignant l'importance que le gouvernement français accorde à la RSE en général. ISO 26 000 représente un excellent **exemple des nouveaux modes de collaboration entre une pluralité d'acteurs pour construire des règles de gouvernance mondiale** qui correspondent aux besoins des acteurs économiques et sociaux tout en incarnant les **valeurs fondamentales de l'Union Européenne**.

Il a été rappelé qu'ISO 26 000 a pour objectif de définir et de clarifier le concept de responsabilité sociétale et de le rendre applicable à tout type d'organisation (entreprises, collectivités territoriales, associations...), quelle que soit sa taille ou sa localisation. Le projet est élaboré depuis 3 ans au sein de l'Organisation internationale de normalisation par plus de 500 experts représentant plus de 90 pays. Chaque agence nationale de normalisation organise, à l'instar d'AFNOR, la consultation des différents acteurs concernés : représentants des gouvernements (et de collectivités locales), de l'industrie, des travailleurs, des consommateurs, des ONG et des chercheurs, enseignants et consultants. **Les pays en voie de développement y participent au même titre que ceux dits développés : plus de la moitié des experts viennent de pays en voie de développement.** En trois ans un exceptionnel travail de réflexion en commun s'est établi pour clarifier les concepts et aider chaque type d'organisation à appréhender sa responsabilité sociétale en définissant une terminologie commune et en fournissant des axes directeurs partagés et des repères pour l'action.

Les travaux sont également ouverts à la participation d'organisations internationales afin de garantir la cohérence de l'ISO 26 000 avec des instruments juridiques internationaux comme les conventions de l'Organisation Internationale du Travail ou des normes de « common law » comme le Pacte mondial des Nations-Unies, les Principes directeurs de l'OCDE ou le Global reporting initiative. 42 organisations internationales participent aux travaux, telles l'OIT, la Commission Européenne, l'OCDE, l'OMS ou l'Organisation internationale de la francophonie.

La participation européenne, et en particulier française, a contribué à faire reconnaître le **développement durable comme un principe fondamental de la responsabilité** de toutes les organisations, et ainsi de repositionner les démarches de responsabilité sociétale dans le cadre des textes internationaux fondamentaux que sont le Rapport Brundtland, les Déclarations de Rio et de Johannesburg et de préciser le partage de responsabilités entre les différents acteurs au niveau d'un territoire. **Sept questions centrales** ont été identifiées par les travaux : la gouvernance de l'organisation (y compris le respect de la loi, la transparence, la responsabilité de rendre compte et le dialogue avec les parties prenantes) ; les droits de l'homme ; les conditions et relations de travail ; l'environnement ; les bonnes pratiques des affaires (y compris la lutte contre la corruption) ; les questions relatives aux consommateurs ; et l'engagement sociétal.

Mme Michèle Pappalardo, Commissaire générale au développement durable près M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, a conclu ces 1^{er} Etats généraux en soulignant que l'ISO 26 000 constituait **une des bases sur lesquelles l'Union Européenne devait construire ses pratiques de responsabilité sociétale tout en s'efforçant de convaincre et d'entraîner l'ensemble des pays du monde.**

Certains des travaux engagés ultérieurement dans le cadre du Groupe de Haut Niveau de la RSE que réunit régulièrement la Commission se sont inscrits dans la suite des propositions issues de ces conférences. Le Forum Multiacteurs du 10 février 2009 leur a aussi donné un prolongement, en particulier en ce qui concerne la nécessité de progresser dans l'encadrement du rapportage environnemental et social des entreprises.